Cher président Wolff,

Chers invités

Chers collègues

Je m'appelle Traian Briciu, je suis avocat et je suis le Président de l’Union Nationale des Barreaux de Roumanie.

Dans tous les pays démocratiques, l'indépendance de la profession d'avocat doit être une garantie absolue et une condition préalable à l'état de droit et à la démocratie.

Malheureusement, au cours de la dernière décennie, la profession d'avocat en Roumanie a été confrontée à de multiples attaques en termes d'ingérence à la fois contre l'indépendance de la profession d'avocat et contre les avocats individuellement. Des avocats ont été menacés, intimidés et harcelés.

Les avocats sont exposés à des sanctions arbitraires, y compris des arrestations.

En décembre 2020, les avocats roumains ont protesté pour la défense de la profession d'avocat, pour attirer l'attention sur les graves problèmes affectant la justice et qui donnent des frissons d'horreur pour l'avenir professionnel, y compris l'avenir de la justice.

À partir de l'affaire de l'avocat Robert-Mihăiță Roșu, condamné dans l'affaire Băneasa, le 17 décembre 2020, l'UNBR réaffirme la décision de lutter pour défendre le principe selon lequel l'avocat ne peut pas faire l'objet d'une répression pénale pour les affirmations et les consultations basés sur l'interprétation du droit et de la situation factuelle, quelle que soit la nature correcte ou incorrecte des thèses développées. En l'absence d'une telle garantie, le droit à la défense est intimidé et dépourvu de toute substance, par le fait que l'avocat est soumis à la menace de poursuites pénales en l'associant aux faits imputés à la personne qu'il représente.

Les avocats roumains ont protesté parce que les événements ont dépassé le pouvoir de la compréhension. # RobertRoșu n'était que l'étincelle qui a déclenché la protestation des avocats contre les situations qui conduisent au mépris de la défense. Cela aurait pu être tout aussi bon #JosefK. Sinon, comment pourrait-on justifier qu'un avocat est accusé de complicité d'abus de fonction sous l'argument selon lequel « *les activités de complicité peuvent prendre n'importe quelle forme, y compris la simple présence d'une personne* (dans ce cas, l'avocat) *avec l'auteur de l’infraction, afin de donner celui-ci la sécurité ou la confiance que ses actions sont vouées au succès* » (extrait des motifs de recours soumis par la Direction Nationale Anticorruption) ? Ou bien que l'avocat ait utilisé des termes juridiques et a présenté la situation de manière convaincante, qu'il a remis des documents à l'appui de ses affirmations qui auraient influencé les membres d'une commission de restitution ?

Les avocats ont protesté pour une cause commune, pour la défense de laquelle nous demandons maintenant votre soutien. Nous demandons votre aide pour sauvegarder le droit de l'avocat d'exercer sa profession conformément à la loi, sans menaces, intimidations ou restrictions.

Notre projet de résolution vise à attirer l’attention que dans tous les pays qui évoluent vers l'autoritarisme populiste, les premiers signes de suppression de l'état de droit apparaissent lorsqu'il y a répression des avocats.

Nous soulignons que les problèmes identifiés dans la résolution datent déjà de nombreuses années, que les barreaux roumains ont initié des protestations, qui pourraient facilement conduire à l'interruption totale de l'activité, étant donné la menace que chacun de nos confrères perçoit pendant l’exercice quotidien de la profession. Nous sommes convaincus qu’un message provenant de la Conférence des Présidents pourrait nous aider à faciliter notre dialogue avec les autorités roumaines en vue de l’objectif final de la prévalence de l’état de droit.